

République FrançaiseDépartement de la CharenteSéance du Jeudi 4 AVRIL 2019
Délibération n°20190404_06Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 54

Absents : 20

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 7

Votants : 61

- dont « pour » : 61

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Objet : GENDARMERIE DE MANSLE : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Le jeudi 4 Avril 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 29 Mars 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de LONNES.

Présents : CAILLAUD Nadia – AYRAULT Jean-Paul - PARTAUD Xavier - GIRAUD-BERNARD Éric – CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - BRUN Jackie – de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre - LEMAIRE Marie-Claude - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - BEAU Nathalie – RIVOLET Patricia – ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - LACOEUILLE Bernard - PELLETIER Dominique - GIROUX-MALLOT Françoise - COLIN Jean-Pierre - BONNET Franck - CHARRIAUD Sébastien - DANEDE Laurent - LHERIDEAU Daniel - BOURIN Michel - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - CAMY Bruno - PÉNAUD André - POTEL Maryse – JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

THURU Marie-Danielle (pouvoir à CROIZARD Christian)

CHABAUTY James (pouvoir à BERNARDAUD Thierry)

BROUTÉ Alain (pouvoir à GUYON Jean-Guy)

SOURY Christine (pouvoir à JABOIN-VIGREUX Véronique)

DE LUSTRAC Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Gérard)

BUTON Sylviane (pouvoir à VIGIER Jean-Pierre)

SEVRIT Raymond (pouvoir à STASIAK Jean-Louis)

ROUHAUD Henri - GUITTON Claude.

Absents non excusés : BASSET Véronique – COMBAUD Alain - PREVAUTEL Caroline - BLANCHON Alain - FLAUD Yves - CECCHIN Catherine - DURAND Jean-Louis - BERTHAULT Patrick - EDRICH Patrick - BOUCHAUD Gérard - BOURABIER Jacques.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre

Objet : GENDARMERIE DE MANSLE : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Vu le décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses article 30 et 88 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28 Septembre 2017 relative au recours à un concours restreint de maîtrise d'œuvre et à la fixation à trois du nombre de candidats admis à concourir ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28 Février 2019 établissant la liste des lauréats du concours de maîtrise d'œuvre et précisant qu'un marché public de services sera attribué à l'un de ces lauréats suite à l'organisation de négociations ;

Vu l'avis de la commission en charge de l'analyse des offres du 28 Mars 2019,

Considérant qu'à l'issue des négociations et de l'analyse comparative des offres effectuée, l'offre de « **l'atelier d'architecture BPG & associés** » ressort première du classement ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre ;

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la caserne de gendarmerie de Mansle à « **l'atelier d'architecture BPG & Associés** » pour un montant de **239 976** euros Hors Taxes, soit **287 971,20** Euros TTC ;
- **Autorise** le Président à signer le marché susmentionné et tous les actes en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Pierre de FALLOIS

